

RAPPORT N°3 DU CONSEIL MUNICIPAL

Publié le : **09 Fév 2024**

VILLE DE DRANCY

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

ELEMENTS DE CONTEXTE

2024 est l'année olympique, personne ne peut l'ignorer. Particulièrement en Ile de France où se dérouleront quasiment toutes les épreuves (à l'exception du surf...). Encore moins en Seine-Saint-Denis qui va accueillir outre de prestigieuses et spectaculaires épreuves, une concentration inouïe de moyens logistiques destinés à assurer la réussite de cette manifestation unique au monde, qui se déroule pour la première fois dans notre pays depuis exactement cent ans.

Depuis plusieurs mois, la Préfecture de Seine-Saint-Denis nous a prévenu que des restrictions de circulation, notamment pour les poids-lourds, mais pas seulement cette catégorie de véhicules, seraient établies à partir du printemps prochain. Les constructions d'immeubles, les différents travaux et, en tous cas, l'approvisionnement de ces chantiers subiront eux aussi des contraintes de fonctionnement qui ralentiront l'activité économique. Quant à la période des Jeux qui s'étale du 26 juillet au 8 septembre, le surcroît de circulation généré devrait être compensé par la migration estivale des Franciliens, en tout cas c'est l'hypothèse que retient la Préfecture et qui l'arrange bien... Les restrictions de circulation des jeux paralympiques seront équivalentes à celles des J.O., sans doute dans un souci d'équité compréhensible, tout en étant déraisonnable, car à la fin du mois d'août nos concitoyens seront rentrés de vacances pour une grande majorité d'entre eux. La Préfecture ne nous a communiqué aucune raison de penser que nous éviterons l'embolisation complète de la Seine-Saint-Denis à cette occasion...

Il n'est d'aucune utilité, à ce stade (si j'ose dire, sans jeux de mots) d'épiloguer sur les retombées positives ou non des Jeux Olympiques sur notre territoire. L'avenir nous le dira.

En revanche, on peut, d'ores et déjà, deviner que les chantiers en cours prendront 2 à 3 mois de retard et que ceux qui n'auront pas été lancés avant mai ne débiteront pas avant octobre. Voilà pourquoi nous souhaitons que le budget 2024 soit voté un peu plus tôt que les autres années. Cela veut dire aussi que beaucoup de chiffres dans ce budget devront être corrigés en cours d'année.

Nonobstant l'environnement olympique, dans quel contexte économique devrait se dérouler l'exercice budgétaire 2024 ?

Sur le plan juridique, on notera qu'un nouveau plan comptable, l'instruction budgétaire M57 s'applique obligatoirement depuis 1^{er} janvier 2024. Il présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, métropoles, départements, EPCI et communes).

Des délibérations nécessaires à son application vous ont été présentées à l'occasion du dernier Conseil Municipal. Je n'entrerai donc pas dans le détail des innovations de la réforme.

Enfin, sur le plan économique, selon le projet de loi de finances, la croissance s'établirait en 2024 à 1,4 % (contre 0,9 % en 2023) et l'inflation diminuerait pour se stabiliser à 2,6% (contre 4,9% en 2023). S'agissant des taux, la Banque Centrale Européenne n'a pas augmenté son taux directeur en décembre à l'instar de la Réserve Fédérale américaine. Dès lors, les

crédits immobiliers pourraient se stabiliser à 4,5% avant d'amorcer une baisse. Enfin, le prêt à taux zéro qui devait initialement disparaître à la fin de l'année pourra atteindre 100 000 euros et représenter 50% du crédit obtenu auprès des banques, ce qui devrait faciliter l'accès au crédit immobilier pour 6 millions de personnes selon le Ministre de l'Economie.

Pour finir, le marché des taux des collectivités territoriales connaît lui aussi un retournement de tendance, après trois années de remontée progressive, le point bas de -0,22% ayant été atteint en 2020 : (OCDE 10.1787/F1F36927-Fr) l'OCDE pronostique une stabilisation à 3,66% sur l'ensemble de l'année 2024.

Compte tenu de la date à laquelle ces lignes sont écrites pour le DOB, les indicateurs classiques d'exécution du budget souffrent d'une marge d'incertitude plus importante qu'à l'accoutumée. Ainsi le résultat de fonctionnement devrait s'établir à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 5,17 et 5,5 millions d'euros, la capacité d'autofinancement brute sera comprise entre 15 320 000 euros et 16 000 000 d'euros, et la capacité de désendettement au 31 décembre 2023 devrait être autour de 9,4 années.

Voilà, en tous cas, sur quelles bases financières le budget 2024 a été construit.

I) LES PRIORITES DU BUDGET

Rarement, les projets de la Ville les plus anciens, et les plus différents les uns des autres, ne connaîtront la même année une avancée aussi significative. Ils viendront aussi s'ajouter à des chantiers qui avaient été décalés dans leur programmation par les deux années de crise du COVID.

Les travaux de construction de l'Espace Culturel par l'EPT qui viennent de débuter entreront dans une phase active dès ce mois-ci.

Parallèlement, la société Vinci entamera le chantier des surfaces commerciales et des premiers logements du Baillet ainsi que du parking attenant.

Les travaux de cette année, permettront l'an prochain d'ouvrir la rue du 9 Novembre 1989 à la circulation permettant une alternative à la circulation nord-sud.

Le marché provisoire déménagera dans ses locaux définitifs en 2025, date à laquelle seront terminés la place des 4 Routes et les commerces qui dynamiseront le véritable centre-ville de Drancy au carrefour de ces deux grands axes que sont la RD 30 et la RD 115, autrement dit l'axe Jaurès-Marceau et l'avenue Barbusse.

L'opération ANRU de l'ex cité Gaston Roulaud devient elle aussi visible et spectaculaire avec la démolition du bâtiment D qui est achevée avec le début des reconstructions et le relogement des habitants du bâtiment C qui se termine.

Enfin, la Ville devrait acquérir le terrain dit des « Bennes de ma Grand-Mère », sous condition que le nettoyage des déchets que l'Etat avait laissé s'accumuler avec une inconséquence coupable, soit réalisé au frais des pollueurs. Désenclavant à terme le quartier de l'Avenir en créant une nouvelle liaison vers la RN2, cette voie stratégique aura vocation à desservir la cité de la Butte, à rapprocher le quartier de l'Avenir du pôle gare du Bourget et à créer un nouveau quartier proche des transports collectifs qui s'y trouveront.

Ces opérations d'aménagement vont s'accompagner de travaux de voirie nécessaires pour créer les liaisons indispensables à la vie de ces futurs quartiers, particulièrement au Baillet et dans le quartier Petit Drancy.

Le schéma directeur vélo entrera dans une nouvelle phase avec 4 sites de travaux, sur la rue Anatole France, rue Saint Stenay, rue des bois de Groslay et Chemin Latéral.

L'aménagement de la Ville est la raison d'être d'une municipalité digne de ce nom, particulièrement lorsque l'aménagement et l'entretien avait été laissé en panne pendant les 15 dernières années de la période communiste, en dehors de la bétonisation et de la concentration de logements sociaux dans le centre ville derrière la Mairie. L'absence de création d'espaces verts, le non entretien des voiries, la déliquescence du tissu commercial, le manque d'équipements sportifs et culturels à la hauteur, des établissements scolaires en mauvais état, sont autant d'éléments d'héritage dont certains demeurent encore des défis à porter aujourd'hui.

Malheureusement, ces travaux d'Hercule ne sont pas les seuls qui incombent à notre équipe municipale. Le fonctionnement de nos écoles primaires, maternelles et élémentaires, est aussi une priorité de la Municipalité. Cette année encore, il devrait être investi 5 700 000 euros dans nos écoles.

En 2024, s'achèveront les travaux de rénovation énergétique de Joliot Curie/Picasso et débiteront ceux de Cachin/Jorissen. Un préau sera aménagé à l'école Simone de Beauvoir, l'isolation et l'étanchéité de la terrasse de l'école élémentaire Jaurès sera refaite de même que les menuiseries et la peinture de 5 classes de l'école Timbaud. L'étanchéité des maternelles France Bloch, Langevin et Casanova 2 sera également révisée. Un programme de construction de cours d'écoles « Oasis » sera lancé par une AP de 10 000 000 d'euros, l'année 2024 étant celle des études. Enfin, après accord des assurances, les cours d'école du groupe Jules Ferry seront enfin rendues pleinement opérationnelles.

Les audits énergétiques déboucheront sur un schéma directeur d'économie d'énergie permettant de planifier la suite des travaux.

Le domaine sportif connaîtra aussi une accélération importante avec plus de 11,3 Millions d'euros qui permettront de finir le passage en synthétique du Stade Charles Sage, de réaliser celui du terrain de rugby à Guy Môquet, de créer des cours de PADEL, d'aménager deux city-stades, et de lancer l'agrandissement de notre stade nautique.

Le maintien et le développement d'une offre de soins diversifiée, CMS et médecine libérale, généralistes et spécialistes, malgré la désertification médicale dont souffrent banlieues et zones rurales, sont constamment privilégiés dans l'action municipale, ce qui se traduit par des recrutements dans les CMS et l'aide à l'installation de nouveaux professionnels de santé, souvent en partenariat avec l'OPH de Drancy.

La prochaine création d'un nouveau parking public, malgré le désengagement surprenant de la ville de Bobigny, à proximité de la Maison de santé pluridisciplinaire, bientôt modernisée, et du centre de dialyse (qui va s'agrandir), l'aménagement de locaux commerciaux en cabinets médicaux ou paramédicaux comme ceux ouverts dans la résidence Acacias et avenue Marceau en 2023 en sont des manifestations concrètes.

Bien évidemment, nous n'oublions pas qu'un tiers de nos concitoyens habitent dans des logements sociaux.

La réussite de l'opération NPRU 2, qui succède à l'ANRU 1 qui a vu la disparition des cages à lapin des cités Pierre Séward ou du Petit Jules, est conditionnée à un redéploiement de nos moyens financiers et opérationnels que nous impose la loi « ÉLAN », si mal nommée.

Celle-ci, après avoir donné d'un trait de plume à Paris Terres d'Envol la propriété des 6 500 logements de l'OPH de Drancy, a obligé la Ville à créer une société d'économie mixte dénommée « Drancy demain » pour racheter ce patrimoine et garantir que la ville en récupérera la gestion. L'alternative étant que le patrimoine de l'Office tombe dans les mains de l'OPH 93, ce que personne de sensé ne peut souhaiter. Néanmoins, pour de complexes raisons juridiques, cette société d'économie mixte ne pourra poursuivre l'activité de l'OPH en tant qu'aménageur, rôle que nous lui avons confié pour la rénovation urbaine de Gaston Roulaud. En 2024, il nous faudra donc sans doute verser une subvention conséquente au premier semestre pour poursuivre les actions engagées sans déstabiliser les finances de l'OPH, avant de pouvoir confier à l'EPT la mission d'aménageur de la ZAC Gaston Roulaud. En parallèle, une cession à la SEM d'une partie de nos actifs de murs commerciaux et de logements, pour environ 10 millions d'euros, nous permettra de financer significativement l'investissement de la Ville cette année.

Pour sa part, l'environnement mobilisera près de 5 500 000 euros, notamment avec nos efforts sans précédent de plantations d'arbres et de végétalisation des espaces publics, le développement des mobilités douces, d'acquisition de véhicules non polluants, la création de deux nouveaux squares et l'acquisition de biens immobiliers pour en prévoir de nouveaux.

2024 verra l'inauguration de la maison de l'Environnement dans les locaux où siègeait la police municipale, jusqu'il y a quelques semaines. Regroupant les services municipaux qui œuvrent en ce domaine (maîtrise de l'énergie, gestion des fuites, relations avec Enedis et le SIPPAREC, etc...) ainsi que ceux de Paris Terres d'Envol dédiés à l'amélioration de l'habitat et aux diagnostics énergétiques. Elle accueillera tous les Drancéens qui souhaitent bénéficier des conseils ou des aides que la Municipalité et le territoire développent en direction des Drancéens soucieux de l'environnement : composteurs gratuits, aide à la mobilité douce, récupérateurs d'eau de pluie, arbres fruitiers à planter mais aussi aides à la rénovation énergétique.

L'action de la Municipalité dans le domaine de l'environnement ne se limite pas à la création d'une structure d'accueil, d'aide et d'information. Le présent rapport a par exemple évoqué la création de cours « Oasis » pour désimpermeabiliser ces vastes espaces goudronnés, pour en végétaliser une partie et éviter ainsi le stockage de chaleur en saison chaude. L'étanchéité des terrasses reprises dans plusieurs bâtiments permettra la pose de nouveaux panneaux photovoltaïques, l'aménagement de Gaston Roulaud permettra la création d'avenues largement arborées accueillant la création de pistes cyclables supplémentaires et la liste n'est pas exhaustive.

2024 verra s'ouvrir le chantier du second centre social de la Ville. La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis convaincue par l'activité et les bilans du centre social de la Cité du Nord a décidé d'accompagner le projet depuis la phase diagnostic jusqu'à l'exploitation, en passant par la construction et l'aménagement du site, ce qui permettra de bénéficier des subventions d'investissement et de fonctionnement correspondant à ce type d'équipement. Ce centre social desservira essentiellement le quartier de l'Avenir Parisien.

Enfin, nous ouvrirons au printemps prochain un espace d'accueil et de formation en face des locaux de Pôle emploi, maintenant France Travail, qui permettra aux Drancéens en recherche d'emploi de disposer de la plateforme réussite de la mission emploi ainsi que des bureaux de la mission emploi Paris Terres d'Envol en un même lieu, à quelques encablures du Centre-Ville. Il sera baptisé Jérôme LAVERNY en hommage au responsable du service emploi, disparu cruellement bien trop tôt.

II) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 123 940 000 euros (+ 1,7 %)

On préférera ne pas se souvenir pas des cris d'orfraie poussés par l'Opposition Municipale à l'occasion du vote des taux 2023 (tout ce qui est excessif étant ridicule), en hausse de 2,7% pour la première fois depuis 2009. Sans doute, feignait-elle d'ignorer l'augmentation écrasante décidée par Bobigny (+ 18,5 %) et de celles de bien d'autres communes de gauche de notre département.

Pour ne pas aggraver les difficultés des familles Drancéennes, la ville n'augmentera pas ses taux en 2024 malgré des incertitudes sur les dépenses de fonctionnement et l'atonie des autres recettes de fonctionnement. Pour les particuliers et les entreprises, la Taxe Foncière ne sera majorée que par la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat et fixée à 3,9 % par le Parlement.

La cession d'une partie des murs commerciaux et des logements à la SEM n'aura qu'un impact très faible sur nos recettes puisqu'elle n'interviendra qu'à la toute fin 2024, mais elle permettra limiter fortement l'augmentation de l'endettement résultant du programme d'investissement de l'année.

Par rapport au Budget Primitif 2023, l'inscription d'une nouvelle recette, la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Métropole et qui a permis d'inscrire 628 000 euros au budget de la Ville a été reconduite à l'identique.

Par contre, a disparu la subvention de l'Etat destinée à limiter les effets de l'inflation sur les villes pauvres, ce qui nous fait perdre 1,4 million d'euros, alors que l'inflation n'a pas disparu.

Enfin, par prudence, compte tenu de la crise du secteur immobilier, l'estimation des recettes provenant de droits de mutation a été amputée de 500 000 euros malgré un excellent résultat 2023.

Les subventions de fonctionnement reçues progresseront de 3,6% essentiellement grâce aux nouveaux modes de financement de la Caisse d'Allocations Familiales, qui favorisent les communes ambitieuses comme la notre dans l'accompagnement des familles.

III) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 113 720 000 euros

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en hausse de 3,4 % en 2024.

Le principal poste de dépenses, à savoir les frais de personnel, devrait croître de 3,6% environ, soit environ 2,3 millions d'euros.

Les créations de poste concerneront essentiellement le secteur de la Police Municipale dont les effectifs ont considérablement crû cette année après des années d'érosion. Une réforme des conditions de travail initiée par le Responsable de la Police Municipale ainsi que la livraison du nouveau poste de police avec ses équipements et son ergonomie très moderne ont suscité l'engouement de nombreux policiers qui sont venus rejoindre nos rangs. Il y aura mécaniquement un effet report sur cette fonction, d'autant qu'il manque encore 6 ou 7 postes pour que nos effectifs soient au complet, sachant que nous devons également recruter des ASVP et des agents de vidéo surveillance également. Signe tangible du redressement de nos effectifs, la Police municipale fonctionne de nouveau 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis le début de l'année.

Nous avons également provisionné le recrutement de professionnels de santé pour remplacer des médecins spécialistes partants en retraite, même si le maintien de l'offre de santé en CMS, voire son augmentation, reste une gageure.

Les créations des parkings de la piscine et du marché nécessiteront également plusieurs créations de poste.

Un effort tout particulier a été réalisé dès 2022 pour mieux remplacer les arrêts de travail de courte durée. Prolongé en 2023, il sera amplifié en 2024, s'il s'avérait nécessaire.

Enfin le second poste de dépenses, les charges d'exploitation (32 240 000 euros en 2023) progressera d'environ 4,3 % en année pleine. Les augmentations liées à l'inflation étant partiellement compensées par les économies d'énergies réalisées, tant en coût qu'en volume. Reste donc l'inflation résiduelle, la plus importante pour nos cantines municipales durement impactées, pour l'année scolaire 2023-2024 à hauteur d'1,5 millions d'euros.

Les intérêts de la dette devraient diminuer de 0,9 % retrouvant le niveau de 2009, il y a 15 ans.

IV) NIVEAU D'ÉPARGNE (autofinancement brut 15 320 000 euros)

L'autofinancement budgétaire brut à dégager pour couvrir le remboursement du capital de la dette et l'amortissement des biens s'élèvera en 2024 à **11 500 00 euros**.

L'autofinancement brut est la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement. Cette somme est transférée à la section d'investissement. Elle doit servir, a minima, à financer le remboursement des emprunts et si ce chiffre est plus élevé aux amortissements. En 2023, l'autofinancement brut s'élevait à 16 830 000 euros. Il s'agissait d'un record absolu rarement approché.

En 2024, il est prévu 15 320 000 euros contre une moyenne de 10 327 000 euros ces vingt dernières années.

V) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 55 200 000 euros

Je le disais plus haut, l'année 2024 sera aussi une année exceptionnelle en investissement, car elle voit se concrétiser de nombreux projets préparés depuis de nombreuses années, comme l'extension de la piscine, l'aménagement des 4 routes ou le lancement du quartier du Baillet. Je veux aussi souligner que les deux années de crise du COVID ont retardé des chantiers, comme par exemple la réhabilitation du groupe scolaire Cachin-Jorissen, et du coup ceux-ci arrivent en même temps. Ce cumul des investissements simultanés, avait été anticipé par la Municipalité en désendettant la ville en 2023 pour conserver fin 2024 un stock de dettes raisonnable.

En plus des priorités du budget mentionnées plus haut s'ajouteront, pour l'aménagement 13,2 millions d'euros, pour la voirie et parkings 12 millions, pour les sports 11,3 millions, pour la protection de l'environnement 5,9 millions, pour l'éducation 5,7 millions. La Ville poursuivra aussi ses efforts en direction de la sécurité publique et notamment de la vidéoprotection qui utilisera l'intelligence artificielle sans jamais pratiquer la reconnaissance faciale. Enfin, notons le développement des moyens destinés aux agents qui percevront près de 2,5 millions d'équipements destinés à faciliter leur travail quotidien.

VI) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le stock d'autorisations de programme (AP) en cours de réalisation (hors AP clôturées) s'élève à 188,04 M€ et concerne 36 programmes, de nouvelles AP millésimées 2024 sont prévues pour un montant de 23,80 M€. 42,97 M€ de crédits de paiement ont été réalisés au 1^{er} janvier 2024 sur les AP en cours. Au total 36,35 M€ de CP sont prévus au budget 2024 et 132,51 M€ seront à inscrire sur les budgets suivants hors nouveaux programmes à voter après 2024.

VII) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT : 13 700 000 euros

La stratégie générale de la Ville depuis près de 20 ans a été de financer les investissements de la Ville par une gestion rigoureuse permettant de développer son autofinancement, la recherche systématique de subventions et la cession de ses actifs immobiliers pour autofinancer une part de nos investissements. Le produit des cessions a dépassé 38 millions d'euros en 2023, permettant d'éviter le recours à l'emprunt (au moment où les taux étaient les plus élevés), c'est-à-dire permettant à la commune de se désendetter de plus de 9 millions en 2023.

En 2024, ces cessions s'élèveront à 7,4 millions pour le logement en accession, 1 750 000 euros pour le NPRU et une dizaine de millions en direction de la SEM Drancy demain. Ces cessions ne sont pas inscrites dans le budget primitif, et feront l'objet de décisions modificatives, puisque nous ne pouvons pas signer de promesses de vente avec la SEM avant qu'elle ne rachète l'OPH. Une partie de ces cessions inscrites au budget bénéficie à l'OPH dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements pour compenser les démolitions de la Cité Gaston Roulaud.

Les subventions d'investissement déjà notifiées à la Ville s'élèvent à 3 270 000 euros et représentent les 2/3 de celles inscrites en 2023, alors que le budget avait été voté près de deux mois plus tard. Elles s'élèveront en réalité à près du double, mais là encore nous ne pouvons pas encore les inscrire au budget primitif à cette date. Vous les verrez aussi dans les décisions modificatives à venir. Le Fond de Compensation de la TVA devrait s'élever à 4,4 millions en hausse de 19 %.

L'emprunt d'équilibre de 39 520 000 euros (+ 29 580 000 euros) sera constitué de dettes à court terme, remboursées dans l'année et l'encours de dette au 31 décembre 2024 devrait être égal ou à peine supérieur à celui de 2022.

Finalement, hors emprunts et cessions à budgétiser, les recettes d'investissement inscrites au BP sont inférieures de 25 640 000 euros à celles du BP 2023

VIII) NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le socle de la dette s'établit au 31 décembre 2023 à 138 256 000 euros. En diminution de plus de 9 millions d'euros par rapport à 2022, il permet une capacité de désendettement, qui s'établit à 9,4 années.

Compte tenu des modalités du financement des investissements décrits au paragraphe précédent, le montant des emprunts inscrits dans le budget à cette date n'a rien à voir avec la réalité de l'emprunt que nous réaliserons en fin d'année, puisqu'il faudra en retirer le montant des cessions et les subventions que nous ne pouvons pas encore inscrire. Le recours à l'emprunt devrait donc être limité et le stock de la dette ne devrait pas augmenter plus que notre désendettement 2023, c'est-à-dire de moins de 9 millions. Autrement dit, le stock de la dette fin 2024 devrait être proche de celui de fin 2022. Le ratio de désendettement devrait donc alors se trouver au niveau du 31 décembre 2022.

STRUCTURE DE LA DETTE 2024

Montants en Euro

CATEGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	ANNUTE RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	ACNE	%	AMORT. CAPIBL	%	REMB. ANTICIPE	%	INTERET	%	ICNE	%	INTERETS COURUS	%	DUREE RES. MOYENNE
TRANCHE DE TAUX																					
Fixe	1,48	0,00	105 015 073,02	75,96	8 988 066,12	75,28	7 447 233,88	81,33	2 020 757,67	87,14	7 472 435,39	81,38	0,00	0,00	1 540 832,24	55,36	372 528,80	57,83	1 500 599,88	54,27	15 ans 08 mois
Indexé	3,78	0,26	33 241 286,80	24,04	2 952 172,25	24,72	1 709 484,00	18,67	298 171,27	12,86	1 710 223,85	18,62	0,00	0,00	1 242 686,25	44,64	271 617,92	42,17	1 264 235,15	45,73	17 ans 08 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
PÉRIODICITÉ																					
8,00% < taux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
7,00% < taux <= 8,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6,00% < taux <= 7,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
5,00% < taux <= 6,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4,00% < taux <= 5,00%	4,41	0,08	14 469 692,28	10,47	2 164 444,38	18,13	1 528 885,25	16,70	562 891,78	24,27	1 549 517,87	16,87	0,00	0,00	635 559,13	22,83	156 950,06	24,37	615 719,89	22,27	10 ans 10 mois
taux <= 4,00%	1,78	0,06	123 786 667,54	89,53	9 775 793,99	81,87	7 627 832,63	83,30	1 756 037,16	75,73	7 633 141,37	83,13	0,00	0,00	2 147 961,36	77,17	487 196,66	75,63	2 149 115,14	77,73	16 ans 09 mois
PRÉFÉTEUR																					
Tous	2,03	0,06	138 256 359,82	100,00	11 940 238,37	100,00	9 156 717,88	100,00	2 318 928,94	100,00	9 182 659,24	100,00	0,00	0,00	2 783 520,49	100,00	644 146,72	100,00	2 764 835,03	100,00	16 ans 02 mois
Autres organismes privés	1,85	0,02	114 230 973,95	82,62	10 139 040,52	84,91	8 038 917,60	87,79	1 812 288,57	78,15	8 054 051,69	87,71	0,00	0,00	2 100 122,92	75,45	379 078,07	58,85	2 071 146,57	74,91	15 ans 08 mois
Caisse des Dépôts et Consignations	3,56	0,41	15 178 786,80	10,98	992 379,85	8,31	459 484,00	5,02	193 295,07	8,34	459 750,72	5,01	0,00	0,00	532 895,85	19,14	213 855,39	33,20	554 674,96	20,06	19 ans 05 mois
Organismes bancaires divers	1,73	0,00	8 846 599,07	6,40	808 818,00	6,77	658 316,28	7,19	313 345,30	13,51	669 856,83	7,28	0,00	0,00	150 501,72	5,41	51 213,26	7,95	139 011,40	5,03	16 ans 07 mois
DEVISE																					
euro	2,03	0,06	138 256 359,82	100,00	11 940 238,37	100,00	9 156 717,88	100,00	2 318 928,94	100,00	9 182 659,24	100,00	0,00	0,00	2 783 520,49	100,00	644 146,72	100,00	2 764 835,03	100,00	16 ans 02 mois
FRF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
DEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
CHF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	2,03	0,06	138 256 359,82	100,00	11 940 238,37	100,00	9 156 717,88	100,00	2 318 928,94	100,00	9 182 659,24	100,00	0,00	0,00	2 783 520,49	100,00	644 146,72	100,00	2 764 835,03	100,00	16 ans 02 mois

Sélection : dette ville (Budget = 3101) et (Type de dette = dette propre) et (Type de fiche = réel) et non (N° fiche = 500) et non (N° fiche = 501) et non (N° fiche = 502) et non (N° fiche = 503)
Calcul d'encours au 07/01/2024

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2024

Montants en Euro

INFORMATIONS GENERALES

Encours	138 256
Nombre d'emprunts	25
Taux actuariel	1,91 %
Taux actuariel résiduel	2,10 %
Marge moyenne	0,64 %
Durée résiduelle	16 ans 02 mois
Duration résiduelle	07 ans 06 mois
Vie moyenne résiduelle	08 ans 03 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	125 310 421,85	90,64	20
Multi-options	12 945 937,97	9,36	5
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	0,00	0,00	0
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	114 282 607,06	82,66	20
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	23 973 752,76	17,34	5

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	105 015 073,02	75,96	17
LIVRET A	24 678 786,80	17,85	5
EURIBOR03M	8 562 500,00	6,19	3

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
8.00% < taux	0,00	0,00	0
7.00% < taux <= 8.00%	0,00	0,00	0
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
5.00% < taux <= 6.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 5.00%	14 469 692,28	10,47	5
taux <= 4.00%	123 786 667,54	89,53	20

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	114 230 973,95	82,62	19
Caisse des Dépôts et Consignations	15 178 786,80	10,98	4
Organismes bancaires divers	8 846 599,07	6,40	2

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
----------------------	---------	---	------------------

inférieure à 2 ans	0,00	0,00	0
de 2 à 5 ans	11 439 720,61	8,27	6
de 5 à 10 ans	5 258 816,43	3,80	2
de 10 à 15 ans	40 160 366,96	29,05	6
au-delà de 15 ans	81 397 455,82	58,87	11

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
-------------	---------	---	------------------

Non	137 769 238,28	99,65	24
A date d'échéance	0,00	0,00	0
A tout moment	487 121,54	0,35	1

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
-------------	---------	---	------------------	----------	----

Sans	487 121,54	0,35	1	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Total	487 121,54	0,35	1	0,00	0,00

Sélection : dette ville (Budget = '3101') et (Type de dette = dette propre) et (Type de fiche = réel) et non (N° fiche = 500) et non (N° fiche = 501) et non (N° fiche = 502) et non (N° fiche = 503)
 Calcul d'encours au 01/01/2024
 La quantité d'emprunts dans chaque critère est considérée hors couverture.

L'état Synthèse de la dette réalisée à une date donnée une photographie synthétique et complète de l'encours.
 Il ne s'agit pas d'un état d'analyse rétrospective de vos données financières, les charges sont toujours calculées pour l'exercice à venir.

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE

Montants en Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	REMB. ANTICIPÉ	INTÉRÊT	FRAIS	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2024	2,04	0,06	138 256 359,82	11 940 238,37	9 156 717,88	0,00	2 783 520,49	0,00	644 146,72	2 764 835,03
2025	2,06	0,06	129 099 641,94	11 803 564,28	9 189 482,16	0,00	2 614 082,12	0,00	591 944,71	2 561 880,11
2026	2,06	0,07	119 910 159,78	11 642 879,08	9 223 832,85	0,00	2 419 046,23	0,00	538 830,27	2 365 931,79
2027	2,05	0,07	110 686 326,93	15 932 355,02	13 709 847,13	0,00	2 222 507,89	0,00	392 658,02	2 076 335,64
2028	1,97	0,05	96 976 479,80	10 763 763,12	8 896 291,38	0,00	1 867 471,74	0,00	349 256,58	1 824 070,30
2029	1,96	0,05	88 080 188,42	9 516 080,29	7 823 271,49	0,00	1 692 808,80	0,00	308 403,66	1 651 955,88
2030	1,95	0,05	80 256 916,93	9 383 134,85	7 851 600,76	0,00	1 531 534,09	0,00	267 045,53	1 490 175,96
2031	1,94	0,05	72 405 316,17	8 813 221,66	7 444 182,97	0,00	1 389 038,69	0,00	233 491,85	1 335 485,01
2032	1,94	0,05	64 961 133,20	8 635 397,40	7 409 279,57	0,00	1 226 117,83	0,00	198 694,31	1 191 320,29
2033	1,94	0,05	57 551 853,63	8 190 529,67	7 111 774,35	0,00	1 078 755,32	0,00	169 740,98	1 049 801,99
2034	1,96	0,05	50 440 079,28	8 058 005,58	7 111 774,35	0,00	946 231,23	0,00	140 787,65	917 277,90
2035	1,98	0,06	43 328 304,93	7 862 981,57	7 049 274,35	0,00	813 707,22	0,00	112 278,96	785 198,53
2036	2,00	0,06	36 279 030,58	7 547 251,85	6 861 774,35	0,00	685 477,50	0,00	83 713,70	656 912,24
2037	2,04	0,06	29 417 256,23	7 418 841,26	6 861 774,25	0,00	557 087,01	0,00	55 426,52	528 779,83
2038	2,12	0,07	22 555 481,98	6 245 572,39	5 813 515,56	0,00	432 056,83	0,00	40 486,14	417 116,45
2039	2,24	0,08	16 741 966,42	4 353 615,23	4 010 365,96	0,00	343 249,27	0,00	29 013,86	331 776,99
2040	2,38	0,09	12 731 600,46	3 875 407,48	3 602 924,76	0,00	272 482,72	0,00	17 836,07	261 304,93
2041	2,61	0,10	9 128 675,70	3 456 679,77	3 250 881,96	0,00	205 797,81	0,00	13 144,37	201 106,11
2042	3,01	0,13	5 877 793,74	2 388 945,87	2 238 881,96	0,00	150 063,91	0,00	9 641,16	146 560,70
2043	3,50	0,19	3 638 911,78	1 297 987,46	1 188 911,78	0,00	109 075,68	0,00	7 778,72	107 213,24
2044	4,00	0,24	2 450 000,00	268 976,87	175 000,00	0,00	93 976,87	0,00	7 223,09	93 421,24
2045	4,00	0,24	2 275 000,00	262 079,48	175 000,00	0,00	87 079,48	0,00	6 667,47	86 523,86
2046	4,00	0,24	2 100 000,00	255 182,09	175 000,00	0,00	80 182,09	0,00	6 111,85	79 626,47
2047	4,00	0,24	1 925 000,00	248 284,71	175 000,00	0,00	73 284,71	0,00	5 556,23	72 729,09
2048	4,00	0,24	1 750 000,00	241 387,32	175 000,00	0,00	66 387,32	0,00	5 000,61	65 831,70
2049	4,00	0,24	1 575 000,00	234 489,95	175 000,00	0,00	59 489,95	0,00	4 444,98	58 934,32
2050	4,00	0,24	1 400 000,00	227 592,56	175 000,00	0,00	52 592,56	0,00	3 889,36	52 036,94
2051	4,00	0,24	1 225 000,00	220 695,17	175 000,00	0,00	45 695,17	0,00	3 333,74	45 139,55
2052	4,00	0,23	1 050 000,00	213 797,79	175 000,00	0,00	38 797,79	0,00	2 778,11	38 242,16
2053	4,00	0,23	875 000,00	206 900,40	175 000,00	0,00	31 900,40	0,00	2 222,49	31 344,78
2054	4,00	0,22	700 000,00	200 003,01	175 000,00	0,00	25 003,01	0,00	1 666,87	24 447,39
2055	4,00	0,21	525 000,00	193 105,64	175 000,00	0,00	18 105,64	0,00	1 111,24	17 550,01
2056	4,00	0,19	350 000,00	186 208,25	175 000,00	0,00	11 208,25	0,00	555,62	10 652,63
2057	4,00	0,10	175 000,00	179 310,87	175 000,00	0,00	4 310,87	0,00	0,00	3 755,25
TOTAL				162 264 466,31	138 256 359,82	0,00	24 008 106,49	0,00		

Contribution DRH au rapport pour le DOB 2024

1/ Structure des effectifs au 31/12/2023

REPARTITION PAR CATEGORIE

	31/12/2022	31/12/2023
Catégorie A	136	140
Catégorie B	189	177
Catégorie C	1367	1384
Sans catégorie	35	22
TOTAL	1727	1723

Les agents considérés sont les titulaires, stagiaires, contractuels et emplois de cabinet présent.
Les agents en disponibilité, détachement ou en congés parental ne sont pas comptabilisés.
Les agents sans catégorie sont les apprentis et les contrats PEC

REPARTITION DES AGENTS TRAVAILLANT A TEMPS COMPLET, TEMPS NON COMPLET ET TEMPS PARTIEL

	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Cat A	133	6	1	140
Cat B	140	29	8	177
Cat C	1306	43	35	1384
Sans Catégorie	22	0	0	22

REPARTITION PAR SEXE

	FEMMES (%)	HOMMES (%)
FONCTIONNAIRES	56.80%	43.20%
CONTRACTUELS	66.67%	33.33%

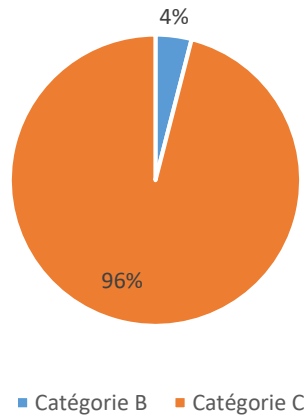
PYRAMIDE DES AGES

Ages	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
50 ans et plus	447	249	696	64,22%	35,78%
40 à 49 ans	211	152	363	58,13%	41,87%
30 à 39 ans	180	131	311	57,88%	42,12%
Moins de 30 ans	215	138	353	60,91%	39,09%
Total	1053	670	1723	61,11%	38,89%

AGENT EN SITUATION DE HANDICAP PAR CATEGORIE

Catégorie A	0
Catégorie B	4
Catégorie C	96
TOTAL	100

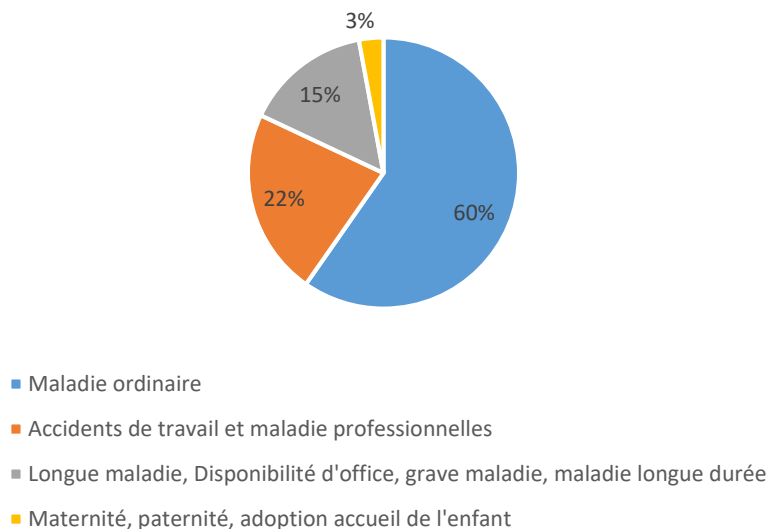
Répartition des agents en situation de handicap par catégorie et par âge en 2023



DECOMPTE DES JOURS D'ABSENCE - REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE (2023)

Motifs d'absence	2022	2023
Maladie ordinaire	26 237	24 338
Accidents de travail et maladie professionnelles	9 800	10 650
Longue maladie, Disponibilité d'office, grave maladie, maladie longue durée	6 629	10 564
Maternité, paternité, adoption accueil de l'enfant	1 280	3 196
Autorisation spéciale d'absence ou formation particulière, hors motif syndicale ou de représentation	4 741	2 602
TOTAL	48 687	51 350

Répartition des absences par motif en 2023 (hors ASA ou Formation)



Jours de formation effectués au 31/12

	Nb jours 2023
Nombre total de jours de formation (tous agents)	2075
Catégorie A	166
Catégorie B	288
Catégorie C	1621

Types de formation suivies

	Nb jours 2023
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	59
Formation prévue par les statuts particuliers	667
Formation des agents de la Police Municipale	98
Formation de perfectionnement	1275

Organismes formateurs

	Nb jours 2023
CNFPT	1112
Collectivité	417
Autres organismes (dont CFA apprentis)	546

Dépenses de formation

	2023
Total des sommes investies au titre de la formation (y compris les frais de déplacement et apprentis)	113454

Validation des acquis et de l'expérience (VAE)

	2023
Dossiers de VAE déposés	1
Dossiers ayant débouché sur une VAE dans l'année	0

2/ DEPENSES DE PERSONNEL

	31/12/2022	31/12/2023
Masse salariale	61 918 160 €	63 981 072,80 €
Traitement indiciaire	28 263 710,21 €	28 959 985,54 €
N.B.I	310 524,17 €	305 623,67 €
SFT	360 525,14 €	377 717,09 €
RI PART 1 + RI PART2	4 563 272,79 €	4 730 099,56 €
RI PART 3	927 073 ,07 €	919 100,10 €
Heures supplémentaires	1 288 674 € (Pour 55 925 HS)	1 108 210,91 € (Pour 46 271.85 HS)

Le régime indemnitaire est organisé en trois parts :

- RI PART 1 : lié au cadre d'emploi et au groupe de fonctions de chaque agent
- RI PART 2 : lié aux suggestions particulières attachées au fonction de l'agent
- RI PART 3 : lié à l'évaluation annuelle dite CREP (Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle)

La variation de la masse salariale entre 2022 et 2023, est due en partie à la revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2023, à l'augmentation du SMIC et à la réforme des échelles C1 et B1.

Il convient également de souligner les recrutements ayant eu lieu sur 2023, notamment :

- Le recrutement de 13 agents de Police municipale (nuancé par 5 départs),
- Le recrutement de plusieurs animateurs pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs,
- Le recrutement d'un Ostéopathe...

Pour information, les heures supplémentaires de 2022 intègrent les élections.

Avantages en nature :

En 2023, il y avait 24 agents logés (gardiens d'écoles, stades, stade nautique, Mairie, C.T.M.).

Le nombre d'agents rémunérés au 31/12/2023 était de 1 723 répartis comme suit :

	Nombre
Titulaires	936
Stagiaires	34
Contractuels en CDI	28
Contractuels sur poste vacant	250
Contractuels remplaçants	12
Contractuels – Collaborateur de Cabinet	4
Contractuels temporaires ou saisonniers	437
Contrats aidés	5
Apprentis	17
TOTAL	1723

Evolution prévisionnelle des effectifs :

En 2023, il y a eu 37 départs à la retraite.

Prévisions 2024 en matière de recrutements :

Il est prévu de remplacer des départs dans les services suivants :

- Centre Technique Municipal
- Conservatoire
- Développement durable
- Entretien Restauration ATSEM
- Education

- Enfance
- Espaces Verts
- Médiathèque
- Nettoyement voirie

Il est également prévu de créer les postes suivants :

- Un chargé de projet et accompagnement multimédia pour le bureau d'information jeunesse (BIJ)
- Un projectionniste pour l'espace culturel
- Un directeur pour le nouveau centre social,
- Des policiers municipaux ;
- Des agents de vidéo surveillance

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel :

Autres charges en matières de personnel :

- Augmentation 1 point CNRACL estimation de la dépense : + 231 932.12 €
- Augmentation de la valeur du point d'indice du 1er juillet 2023 impactée sur l'année complète 2024 : + 370 000 €
- Réforme des échelles C1 et B1 (jusqu'à 9 pts) depuis le 1er juillet 2023 impacté sur l'année complète 2024 : + 62 970 €
- Augmentation du Smic : + 6000 €
- 5 pts pour tous les agents estimation de la dépense : + 350 000 €
- Augmentation cotisation Harmonie mutuelle : + 106 004,70 €
- 2ème versement en janvier 2024 prime garantie pouvoir d'achat : + 260 000 €
- Enveloppe pour l'organisation et la tenue des bureaux pour les élections européennes estimation de la dépense : + 77 707,57 €

3/Actions sociales :

En 2023 PLUELYA (notre prestataire pour l'action sociale) a reversé l'équivalent de 241 387 € de prestations aux agents, les plus importantes sont :

- Epargne Chèques vacances pour un montant de 53 590 €
- Allocations Vacances Enfants pour un montant de 26 250 €
- Allocations Etudes Post Bac pour un montant de 22 500 €
- Allocation Cadeau de Noël pour les enfants pour un montant de 13 620 €
- Allocation Départ à la Retraite pour un montant de 10 804 €
- Allocation Garde de jeunes enfants pour un montant de 6 420 €
- Allocation Naissance pour un montant de 6 821 €

Auxquels s'ajoutent les aides et les allocations versées par la collectivité pour un montant total de 835 813 € :

- Chèques vacances pour les agents : 179 417 €
- Allocation Noël pour les adolescents : 25 250 €
- Allocation Post bac : 25 650 €

- Indemnité kilométrique vélo : 7 940 €
- Aide au permis de conduire : 1 944€ (5 agents concernés)
- Allocation pour Enfants Handicapés : 22 750 € (12 agents concernés)
- Allocation « Air Pur » (centre de loisirs, cantine pour les enfants) : 15 883 € (64 agents concernés)
- Participation pour la mutuelle : 411 636 €
- Assurance risques statutaires (accident et maladies professionnelles) : 133 343 €
- Le Noël des enfants du personnel : samedi 16 décembre, les agents accompagnés de leurs enfants ont été conviés à fêter Noël à l'espace culturel. A cette occasion, ils ont pu assister à un spectacle de marionnettes, un spectacle de laser, profiter du bar à bonbons, jouer sur l'espace jeux vidéo... : 12 000 €

SANTE DES AGENTS : La Prévoyance

En 2022 la Collectivité a mis en place la « PPR », Période de Préparation au Reclassement, permettant un meilleur retour à l'emploi des agents ayant été reconnu inapte à leur métier initial après des problèmes de santé. Il s'agit d'une période de transition professionnelle pendant laquelle l'agent peut se former, obtenir de nouvelles qualifications professionnelles, se réorienter vers un emploi public en adéquation avec son état de santé.

Alors que la réglementation ne prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance qu'en 2025, la collectivité a mis en place un contrat de Prévoyance avec une participation par l'employeur dès le 1er juillet 2022. C'est un contrat à disposition des agents qui souhaitent souscrire, permettant de couvrir les risques d'incapacité de travail (arrêts maladie) générateur de baisse ou perte de salaire. Le contrat permet aux agents de souscrire également une assurance pour les risques invalidité, décès et traite anticipée pour invalidité. La Collectivité participe à hauteur de 12€ par agent.

Participation 2023 : 39 175 €

4/ Temps de travail

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Les Collectivités Territoriales bénéficiaient cependant, par dérogation, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Cette possibilité de maintien du régime de travail antérieur à la Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 avait fait l'objet de délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil d'administration du C.C.A.S. en décembre 2001. Ainsi les agents communaux avaient continué à bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires ainsi que du bénéfice de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée.

L'article 47 de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires et un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles au 1er janvier 2022.

La Direction des Ressources Humaines, en 2021, a entrepris un recensement précis service par service des cycles de travail.

Un travail de réorganisation, parfois d'annualisation a été entrepris avec les services, afin de répondre aux besoins des services et à la réglementation.

La mise en place de nouvelles possibilités en termes de cycles et d'horaires a aussi été l'occasion d'échanger avec la chaîne hiérarchique et les organisations syndicales.

Le 13 décembre 2021, un « guide sur les cycles et horaires de travail des agents communaux Ville et CCAS à compter du 1er janvier 2022 » reprenant l'ensemble des changements induits par la refonte du temps de travail a été présenté au comité technique.

Ainsi, afin que les agents communaux puissent continuer de bénéficier de neuf jours de congés annuels supplémentaires et celui de la journée de solidarité non effectuée ou récupérée, il est devenu nécessaire de combler l'écart annuel des 74 heures manquantes par rapport aux 1 607 heures au moyen :

- D'une part, pour un certain nombre d'agents, de la prise en compte de sujétions particulières liées soit au caractère annualisé de leur temps de travail, soit à leur fonction exercée, soit en raison d'occurrences ponctuelles d'activités. Ce qui conduit par exemple pour ceux relevant d'une sujétion réduisant la durée annuelle de travail de 37h à majorer leur temps de travail de 10 mn par jour. Environ 456 agents sont concernés par ces horaires.
-
- D'autre part, pour les autres métiers, d'un accroissement de 20 mn la durée quotidienne de travail réalisé par la réduction de 20 mn de la pause méridienne (12h10 – 13-20 au lieu de 12h – 13h30). Environ 1 271 agents sont concernés par ces horaires.

Les horaires administratifs de la Collectivité seront déterminés à compter du 1er janvier 2022 sur un cycle de travail de 36 heures et 40 minutes par semaine :

- Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
- Avec une heure de pause méridienne de 12h10 à 13h20

Les agents travaillant à temps complet selon ces horaires bénéficieront de l'attribution de 10 jours de RTT (réduction de temps de travail).

5/ Principales actions RH en 2023 :

Revalorisation de la valeur du point d'indice : avec le décret n°2023-519 du 28 juin 2023, la valeur du point d'indice à partir du 1er juillet 2023 passe de 4,85 € à 4,92 €.

Augmentation du point d'indice pour les grilles C et B : la réforme prévoit une augmentation de 9 points d'indices majoré pour rétablir la progressivité des rémunérations, sur la base de relèvement de l'indice minimum de traitement (IMT) au niveau du SMIC.

Augmentation de la prise en charge des frais de transport en commun : à compter du 1^{er} septembre 2023, la prise en charge employeur augmente de 50 à 75 % Prime exceptionnelle pouvoir d'achat : adopté en séance du Conseil Municipal en novembre 2023 et versée en décembre 2023 et janvier 2024.

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat : adopté en séance du Conseil Municipal en novembre 2023 et versée en décembre 2023 et janvier 2024.

Expérimentation de la semaine de travail de 4 jours avec deux objectifs principaux : améliorer continuellement les conditions de travail des agents et accroître l'attrait des métiers au sein de la collectivité. La phase de test a débuté le 1er septembre 2023, après consultation du CST, et prendra fin le 31 août 2024.

Pour mener à bien cette expérience, elle est réalisée sur 5 services, en se basant sur le volontariat des agents qui ont également pu choisir parmi 3 plages horaires différentes. Il est important de noter que cette initiative est expérimentale, et qu'à tout moment, elle peut être interrompue si elle génère des problèmes d'organisation dans le service.

Un bilan complet sera effectué en septembre 2024 afin d'évaluer l'impact sur les agents, les structures de service et la qualité du service public rendu. Cette évaluation permettra de décider si la mise en place d'une approche plus généralisée et durable du dispositif est envisageable.

Expérimentation d'un congé menstruel : Plus de la moitié des femmes déclarent être touchées par des règles incapacitantes (dysménorrhées, endométriose, adénomyose, ...). Proposer un dispositif permettant aux femmes de mieux vivre la période menstruelle au travail permet d'améliorer les conditions de travail et de lutter contre les inégalités.

Ainsi une expérimentation est proposée pour l'année 2024 visant à octroyer un congé menstruel aux agents et incitant les femmes à se faire suivre de façon régulière par un médecin.

En transmettant un certificat médical délivré par un gynécologue, valable un an, à la DRH et faisant état d'une pathologie liée à la menstruation, les agents de la collectivité pourront bénéficier d'une ou deux journées d'absence par mois, sans condition de nécessité de service et sans autorisation hiérarchique préalable, simplement en avertissant l'encadrant. Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, l'autorisation d'absence est proratisée. Les agents concernés sont les fonctionnaires ainsi que les contractuels indiciaries de droit public et privé, à l'exclusion des apprentis et des stagiaires étudiants.

6/ Perspectives pour l'année 2024 :

- Journée d'accueil pour les nouveaux agents,
- Mise en place d'un livret d'accueil pour les nouveaux agents reprenant toutes les informations essentielles pour faciliter leur arrivée.
- Favoriser les formations pour continuer à renforcer les connaissances et les compétences des agents.

- Poursuivre le travail effectué pour le bien-être des agents, notamment avec le bilan sur l'expérimentation de la semaine de 4 jours débuté en 2023 et l'expérimentation du congé menstruel qui démarre en 2024.
- Concertation avec le corps médical du CMS afin d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité ses soins apportés aux Drancéens.
- Nouvelle édition du « Noël » pour les enfants du personnel,
- Création de la Maison de l'environnement, avec le déménagement du service du Développement durable,
- Agrandissement du stade nautique et ouverture du parking,
- Déménagement de la mission emploi et de la plateforme réussite rue de la république sur l'avenue Henri Barbusse dans point « Jérôme LAVERNY »
- Transfert du marché
- Renforcement du contrôle sur les activités illicites des agents exerçants une autre activité que le service public.